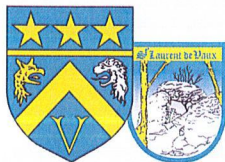


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20- 10 : FINANCES -
Budgétisation de la contribution définitive de la
commune aux charges du Syndicat
Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) –
Exercice 2023.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/03/2023
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/03/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/03/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA(arrivé à la délibération n°4), Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Roland BADOIL donne pouvoir à Brigitte REGIS MOREAU Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Daniel JULLIEN Chantal ROCHE donne pouvoir à Geneviève HECTOR		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M MATHIEU Sylvère est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le comité du SYDER a décidé de remplacer la contribution des communes associées par le produit des impôts et taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au code général des impôts et à l'article L. 2331-3 du code général des collectivités territoriales.

La part incombant à la commune nouvelle de Vaugneray s'élève à 29 555,70 €
(pour mémoire, 29 555,70 €- année 2022)

Cette participation peut être budgétisée soit totalement soit en partie, le reste étant alors fiscalisé.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire la totalité de cette participation au budget primitif 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée

Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour

Unanimité des suffrages exprimés

DÉCIDE de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER pour l'année 2023 soit à 29 555,70 € ;

DIT QUE cette participation sera prévue au compte 65541.814 "Contributions au fonds de compensation des charges territoriales " du budget communal

Rendue exécutoire compte tenu

Pour copie certifiée conforme

de la transmission en Préfecture le

Au registre des délibérations

et de la publication en mairie le

Le Maire
Daniel JULLIEN

Le secrétaire
Sylvère MATHIEU



Mairie de Vaugneray - 1, Place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY

Tél : 04 78 45 80 48 - Fax : 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2023 03 20-10 FINANCES- Budgétisation de la

Objet de l'acte : contribution définitive de la commune aux charges du SYDER- exercice
2023

.....
Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 24/03/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023032010_10

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230320-2023032010_10-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6 .3

Finances locales

Contributions budgétaires

Autres contributions budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : delib 10.pdf (99_DE-069-200047785-20230320-2023032010_10-DE-1-
1_1.pdf)